

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc,

ARRÊTE 2024-333

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE**

Mention : Tourisme et Loisirs sportifs

Spécialité : Activités touristiques de montagne

pour la **validation des semestres 5 et 6 de la licence professionnelle** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ CHARVIN Géraldine	PAST
Vice-président ➤ FAVIER Roxane	MCF
Membres ➤ BONNEFOY-CLAUDET Lydie ➤ BATTISTELLI Matthieu ➤ PASCALIS Gretchen	MCF MCF PRAG

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IAE Savoie Mont Blanc sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 06/11/2024

Par délégation du Président

Le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc

Richard CALVI

Philippe GALEZ



Ampliation aux membres du jury d'examens